



## GRILLE DE CONTRÔLE DU REFERENTIEL



### SITES TOURISTIQUES :

(châteaux, parcs de loisirs, musées, caves, fermes, ports fluviaux ou maritimes, haltes fluviales, etc.)

Le site touristique doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes).

Le site propose un accueil physique.

Le site touristique doit être ouvert au minimum 45 jours en juillet et août

1 - ACCES AU SITE			
	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
1-1		Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre le site et l'itinéraire	Informations disponible sur place et sur le site internet (descriptif et/ou cartographie)
2 - -SUR LE SITE TOURISTIQUE			
	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
2-1		<b>Documentation vélo</b> : mettre à disposition des touristes à vélo les documents existants dédiés aux itinéraires cyclables (gratuits ou payants)	A minima, mettre à disposition des clients les coordonnées de l'Office de Tourisme le plus proche, des réparateurs/loueurs de vélo et documentation sur les itinéraires cyclables à proximité
2-2		<b>Parc de stationnement vélo</b>	Les clients apprécient de déposer vélos et bagages dans un lieu sécurisé
2-2-1		Quantité : 5 places minimum	(le nombre de places de stationnement devra être adapté à la taille du site de visite et de sa fréquentation)
2-2-2		Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices	
2-2-3		Localisation : plus proche que le stationnement automobile	ou au même niveau si contraintes
2-3		<b>Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site</b>	
2-4		<b>Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site</b>	

### 3 -AUTRE SERVICES

	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
3-1		Mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied	
3-2		Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...)	
3-3		Les douches, si elles existent, seront mises à disposition des touristes à vélo	Ce critère n'est pas obligatoire pour les sites de visites
	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
3-4		Panneau informatif	
3-4-1		Indiquer les coordonnées de l'Office de tourisme-et des prestataires Accueil Vélo les plus proches	Mettre à disposition des clients les informations ci-contre, par le biais d'un affichage visible de l'extérieur.
3-4-2		Localisation : sur le parking à vélos	Préconisation : si le panneau informatif existe, il est préconisé de le situer sur le parking à vélos.
3-4-3		Langues : traduction en anglais	
3-5		Consigne à bagages gratuite ou payante	Consignes à bagages sous la responsabilité de l'opérateur (plan vigipirate) - A l'échelle d'un itinéraire, le pilote peut repérer les bonnes pratiques.
3-6		Consignes à vélos gratuite ou payant	
3-7		Tables de pique-nique	



# Visite de contrôle<sup>1</sup>

Date de la visite :	
Type de site :	
Nom du site :	
Adresse du site :	
Numéro de téléphone n°1	
Numéro de téléphone n°2	
Site internet du site	
Adresse mail du site	
Coordonnées GPS	
Nom du (des) représentant(s) rencontré(s) :	
Qualité du représentant (responsable, directeur, gestionnaire, président)	
Classement :	
Nom de l'enquêteur n°1 :	
Fonction de l'enquêteur n°1 :	
Nom de l'enquêteur n°2 :	
Fonction de l'enquêteur n°2 :	
Signature du site	Signature de l'enquêteur
<b><u>Informations complémentaires :</u></b>	
Le nom de(s) l'itinéraire(s) vélo à proximité :	
Proximité itinéraire vélo : .....km	
Remarques :	
.....	
.....	

<sup>1</sup> Fiche de visite à remettre au représentant du site

Grille validée CA 24/01/2018